



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/51/L.20
8 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 99 b) de l'ordre du jour

FORMATION ET RECHERCHE : UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

Projet de résolution présenté par le Vice-président de la Commission M. Kheireddinne Ramoul (Algérie), à l'issue de consultations officieuses tenues au sujet du projet de résolution A/C.2/51/L.3

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures concernant l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹ ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Université²,

Se déclarant vivement reconnaissante des contributions volontaires consenties à ce jour par des gouvernements et diverses entités publiques et privées pour soutenir l'Université,

Notant avec satisfaction que le Recteur de l'Université des Nations Unies s'efforce d'intensifier son interaction avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte des préparatifs de la troisième perspective à moyen terme,

Notant également avec satisfaction que le Recteur de l'Université des Nations Unies s'efforce de lancer une nouvelle série de programmes de recherches,

¹ A/51/31.

² A/51/324.

1. Se félicite de l'achèvement de la deuxième perspective à moyen terme pour la période 1990-1995 de l'Université des Nations Unies et du travail d'élaboration de la troisième perspective à moyen terme pour la période 1996-2001, actuellement en cours d'examen par le Conseil;

2. Note avec satisfaction les mesures prises par le Conseil et le Recteur de l'Université internationale pour promouvoir les activités et étendre la renommée de l'Université, et en particulier pour que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations apparentées connaissent bien cette institution, en organisant une série de rencontres pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche, et les prie d'intensifier encore leurs efforts en ce sens;

3. Prie le Conseil et le Recteur de continuer à intensifier leurs efforts pour améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies, et de poursuivre leurs efforts pour éviter le chevauchement des activités au sein du système;

4. Prie également le Conseil et le Recteur de renforcer davantage la coordination et la complémentarité entre les programmes de l'Université et ses centres de recherche et de formation;

5. Prie le Secrétaire général de poursuivre à cet égard l'examen des mesures novatrices visant à améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies et d'assurer l'intégration des travaux de l'Université dans toutes les activités pertinentes des Nations Unies, compte tenu de la résolution 49/124 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, de manière à permettre aux organismes des Nations Unies de tirer davantage parti des travaux de l'Université, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-troisième session;

6. Se félicite des efforts faits par le Secrétaire général pour permettre une plus grande participation de l'Université des Nations Unies aux activités de l'Organisation des Nations Unies et l'invite à continuer d'encourager la participation, selon qu'il conviendra, de l'Université aux activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires, ainsi que par l'intermédiaire d'autres structures et modalités existantes de communication, d'interaction et d'intégration;

7. Prie le Conseil et le Recteur, compte tenu de sa résolution 49/124, de continuer à veiller à ce que l'Université fonctionne de façon efficace et économique et à assurer la transparence de ses finances et de ses comptes, de redoubler d'efforts pour accroître le Fonds de dotation de l'Université et de trouver des moyens novateurs de recueillir les contributions nécessaires pour financer les dépenses de fonctionnement et les divers programmes et projets de l'Université;

8. Invite la communauté internationale à verser des contributions à l'Université des Nations Unies.